CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 mars 2022 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. Charlie BOUGE, M. Jean-Louis BOURRIAUX, M. Franck DUDOGNON, Mme Maryvonne FOUSSIER, M. Matthieu GUYON, Mme Christiane LAURIER, M. Romain LE GUERN, M. Stéphane LEGER, M. Fabrice MARCHAND, M. Jacky MARCHAND, Mme Marie-Josée RICHARD.

Procuration(s) : Mme Anne-Sophie DITSCH donne pouvoir à M. Fabrice MARCHAND.

Absent(s) : Mme Murielle MESPLE, M. Sébastien MESUREUR,

Excusé(s) : Mme Anne-Sophie DITSCH.

Secrétaire de séance : M. Matthieu GUYON.

Président de séance : M. Jean-Louis BOURRIAUX.

Approbation à l'unanimité et signature du procès-verbal de séance du 14 mars 2022.

2022-026 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2021 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2022-027 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Marie-Josée RICHARD, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 de la commune et arrête les comptes :

	Investissement		**Fonctionnement**	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	84 662,96	84 662,96	522 073,33	522 073,33
Réalisé :	55 675,10	27 900,88	371 874,43	488 697,91
Résultat de clôture de 2021	11 874,87			97 430,33
Reste à réaliser :		21 500,00		
Résultat de clôture de l'exercice	**39 649,09**			**214 253,81**
Résultat global :	**EXCEDENT de 174 604,72**			

2022-028 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 le 25 mars 2022,
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	214 253,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	18 149,09
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	196 104,72
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	39 649,09

2022-029 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'EAMS

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2021 de l'EAMS, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les

résultats de l'exercice.

2022-030 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'EAMS

Monsieur le Maire est sorti de la salle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Marie-Josée RICHARD, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 de l'EAMS et arrête les comptes :

	Investissement		**Fonctionnement**	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	192 974,21	192 974,21	640 337,98	640 337,98
Réalisé :	31 591,68	4 000,00	516 015,95	513 402,75
Résultat de clôture de 2021		101 425,21	97 261,49	
Reste à réaliser :		84 449,00		
Résultat de clôture de l'exercice	**73 833,53**		**99 874,69**	
Résultat global :	**DEFICIT de 26 041,16**			

2022-031 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DE L'EAMS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'EAMS pour l'exercice 2021 le 25 mars 2022,
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DEFICIT	99 874,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	99 874,69
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	73 833,53

2022-032 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS SAINT-SECONDIN

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2021 du Lotissement le hameau des Buis Saint-Secondin, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2022-033 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS SAINT-SECONDIN

Monsieur le Maire est sorti de la salle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Marie-Josée RICHARD, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Lotissement le hameau des Buis Saint-Secondin et arrête les comptes :

	Investissement		**Fonctionnement**	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	305 039,78	305 039,78	305 049,78	305 049,78
Réalisé :	290 079,56	285 039,78	285 039,78	285 039,78
Résultat de clôture de 2021	5 039,78			
Reste à réaliser :				
Résultat de clôture de l'exercice	**5 039,78**			
Résultat global :	**DEFICIT de 5 039,78**			

2022-034 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS SAINT-SECONDIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif du Lotissement le hameau des Buis Saint-Secondin pour l'exercice 2021 le 25 mars 2022,
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 :	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 5 039,78

2022-035 SOREGIES – CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharges électriques, prenant effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2025,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signature de cette convention et de tous documents y afférent.

2022-036 EMPRUNT DE 150 000 € DE RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT 10000910824 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2022-021 DU 14 MARS 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'offre d'emprunt de renégociation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou :
  - de 150 000,00 €,
  - d'une durée de 15 ans,
  - à échéances constantes mensuelles,
  - au taux de 1,05 %,
  - pour un coût total d'emprunt de 12 318,60 €,
  - sans garantie,
  - avec frais de dossier de 225 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

2022-037 REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES – DEPOT DE FONDS AU TRESOR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- à ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor, pour la régie n° 97804 gîtes du budget annexe EAMS,
- l'encaissement des recettes de ces régies par cartes bancaires.

2022-038 EAMS - TAXE DE SEJOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide ces tarifs de taxe de séjour à compter du 1er février 2022, modifiant ainsi les précédentes délibérations du 17 décembre 2021 et n° 2022-016 du 25 février 2022, fixant le tarif des hébergements pour l'année 2022.

TAXE	HEBERGEMENTS	TARIFS		
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU	DEPARTEMENT DE LA VIENNE	TOTAL
FIXE	Camping classé 2 étoiles	0,20 € / nuit / adulte	0,02 € / nuit / adulte	0,22 € / nuit / adulte
	Chalets Classés 1 étoile	0,69 € / nuit / adulte	0,08 € / nuit / adulte	Total 0,77 € / nuit / adulte
PROPORTIONNELLE	CAVALIERE non classée	0,89 €/ nuit / adulte	0,09 €/ nuit / adulte	0,98 € / nuit / adulte
	CAPUCINE non classée	0,78 €/ nuit / adulte	0,08 €/ nuit / adulte	0,86 € / nuit / adulte

RETOUR COMMISSIONS

Madame Maryvonne FOUSSIER fait part de son estimation se montant à 2 694,50 € pour la confection de nouveaux voilages pour les chalets.

Madame Marie-Josée RICHARD fait part :

- du conseil d'école qui a eu lieu le 28 février dernier, où les points suivants ont été évoqués, à savoir :

- point sur les mesures de niveau 2 mises en place en raison de la crise sanitaire,
- reprise des activités scolaires et sportives,
- travaux à la piscine et au gymnase de Gençay ne permettant pas de prévoir une date de reprise des cours,
- les effectifs pour la rentrée de septembre 2022 se maintiennent, aucune fermeture de classe n'est prévue (53 élèves), les enseignantes envisagent la demande d'une ATSEM supplémentaire, en raison d'une hausse des enfants en maternelle,
- bilan du budget 2020/2021, la directrice sollicitant le report des crédits « transport » non utilisés, en raison de la crise du COVID 19, sur les prévisions budgétaires de 2022, ainsi qu'une revalorisation des crédits scolaires,
- bilan des travaux et aménagements à prévoir : eau froide en plus de l'eau chaude déjà fournie, eau chaude à la maternelle, rangements pour le matériel sportif sous le préau, lavage des vitres (devis en instance). La commune projette l'achat d'une laveuse pour les sols.
- projet labellisation : actions non menées à leur terme intégrées dans le projet d'école en cours d'une durée de 3 ans,
- sorties et fêtes : spectacle de l'école prévu le 16 mai, sortie à la Vallée des Singes avec l'APE,
- de l'assemblée générale de GROUPAMA du 15 mars dernier.

Monsieur le Maire fait part :
- de la réunion du S.E.V.,
- de la formation urbanisme, comprenant la police de l'urbanisme, les constructions illicites, les pouvoirs de police du maire, etc…,
- que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a adhéré au C.R.E.R. et a signé une convention permettant à toutes les communes du territoire de la C.C.C.P. de pouvoir bénéficier de leurs services concernant les énergies renouvelables
- de l'état d'avancement du chantier du cinéma de Gençay et des vestiaires du gymnase réalisés par la C.C.C.P.,
- de l'état des locations des gîtes de la C.C.C.P.,
- de la mise en place de la plate forme France RENOV'.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Stéphane LEGER demande quand aura lieu le changement du processus de ramassage des ordures ménagères. Monsieur le Maire indique que les containers commencent à être distribués, que le changement de tarif sera effectif au 1er janvier 2023, et qu'en fin d'année 2022 sera transmise un fac simili de facture pour informations aux usagers.

Monsieur le Maire :
- indique les devis reçus relatifs aux travaux à réaliser dans les bâtiments qui seront étudiés lors de la prochaine réunion de la commission des bâitments,
- relate son entretien avec la responsable du PLUi à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou relatif à la modification du zonage de la parcelle communale pour l'implantation d'une station-service autonome,
- informe l'assemblée que des particuliers ont acceptés l'implantation de panneaux agri photovoltaïques sur leur propriété,
- relate le projet ULM comprenant un hangar musée de 100 ans de l'aviation, un simulateur de vol, la maintenance des aéronefs, et une usine de fabrication d'hélices,
- qu'il a fait paraître une annonce pour le recrutement de 2 maîtres-nageurs sauveteurs pour juillet et août 2022, et la recherche de 4 personnes en C.D.D. pour la saison estivale.

Monsieur Stéphane LEGER souhaite connaître les actions mises en place pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens. Monsieur le Maire précise qu'il a été contacté par la gendarmerie concernant les chalets, mais que cela est impossible car ceux-ci sont déjà réservés pour cet été. Madame Maryvonne FOUSSIER précise que les particuliers souhaitant accueillir ces personnes, doivent constituer un dossier et le remettre à la Préfecture.

Le conseil municipal procède à l'élaboration des bureaux de vote pour les scrutins des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, et des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Fait à SAINT-SECONDIN, le 1er avril 2022
Le Maire,
Jean-Louis BOURRIAUX

MAIRIE DE ST SECONDIN 86350